

FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

LÉGISLATURE 2020-2025



Entré en fonction le 1^{er} juin 2020, le Conseil administratif de Pregny-Chambésy a mené une réflexion en bonne collégialité tout en tenant compte des sensibilités de chacun, sur les objectifs et les priorités qu'il entend privilégier durant cette nouvelle législature (2020-2025).

Les projets et les actions prévues sont donc des intentions que le Conseil administratif souhaite réaliser en étroite collaboration avec les élus du Conseil municipal et l'appui de l'administration communale tout en respectant les prérogatives et compétences institutionnelles respectives.

Ces actions particulièrement importantes puisqu'elles doivent définir les contours de notre avenir communal des cinq prochaines années, le Conseil administratif souhaite les partager avec la population de Pregny-Chambésy.



ÉCHIQUIER POLITIQUE DE PREGNY-CHAMBÉSY :

*Au sein du Conseil
administratif, la
collégialité, le respect, la
franchise et la loyauté
sont les principes
fondamentaux.*

La composition de l'exécutif pour la législature 2020-2025 est la même que celle de la législature précédente 2015-2020, soit :

- Madame Isabelle Rasmussen du Parti libéral radical (PLR),
- Monsieur Philippe Schwarm, également du PLR,
- Monsieur Philippe Pasche du Parti démocrate-chrétien (PDC).
(Ce dernier ayant siégé sous la bannière Entente lors de la législature précédente).

Au sein du Conseil administratif, la collégialité, le respect, la franchise et la loyauté sont les principes fondamentaux permettant un travail constructif et les décisions y sont souvent prises à l'unanimité et occasionnellement à la majorité. Dans tous les cas, elles sont respectées par chacun de ses membres. En effet, le Conseil administratif forme une équipe collégiale avec le soutien opérationnel de la Secrétaire générale. Fort d'une réflexion menée en amont, des modifications ont été apportées dans la répartition des dicastères entre les deux législatures.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF 2020-2025



Philippe SCHWARM
Conseiller administratif
Maire : 01.06.2020 au 31.05.2021
01.06.2023 au 31.05.2024

FINANCES

- Budget, comptes, gestion patrimoine financier, logements, impôts, taxe professionnelle.
- Administration

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Aménagement du territoire, autorisations de construire, environnement et énergie, gestion des déchets, traitement des eaux.

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

- Communication

RÉPONDANT

- Fondation Heim
- Penthes

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

- GICORD (groupement intercommunal de compostage de la Rive droite du lac)
- Arrondissement état civil Rive droite du lac



Isabelle RASMUSSEN
Conseillère administrative
Maire : 01.06.2021 au 31.05.2022
01.06.2024 au 31.05.2025

BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

- Bâtiments communaux, mairie, bâtiments scolaires et préscolaire, salle communale, centre de voirie. Patrimoine administratif, centre sportif, plage, cimetières. Travaux publics, canalisations, routes communales. Parcs, promenades et espaces verts.

SPORTS ET CULTURE

- Sports, culture

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

- Ressources humaines

RÉPONDANT

- Associations sportives
- Associations culturelles

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

- GISMB (groupement intercommunal du stade Marc-Burdet)



Philippe PASCHE
Conseiller administratif
Maire : 01.06.2022 au 31.05.2023

COHÉSION SOCIALE

- Petite enfance, jeunesse, aînés, écoles, activités parascolaires

SÉCURITÉ ET MOBILITÉ

- Sécurité, feu, protection civile, police, surveillance, sécurité routière, stationnement et transports

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

- Aide et soutien à la personne

RÉPONDANT

- Aéroport
- La Ruche
- Associations rattachées au social et à la sécurité
- La Fondation Clair-Bois

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

- GIC (groupement intercommunal de la crèche)

19 MEMBRES 3 REPRÉSENTATIONS POLITIQUES ET 1 INDÉPENDANT

■ PLR PREGNY-CHAMBÉSY: 8 SIÈGES

■ L'ALTERNATIVE : 6 SIÈGES

■ PDC : 4 SIÈGES

■ INDÉPENDANT : 1 SIÈGE

Quant au délibératif, toujours au nombre de 19 conseillers municipaux, ces derniers se répartissent les sièges de la manière suivante :

8 sièges pour le PLR

6 sièges pour l'Alternative

4 sièges pour le PDC

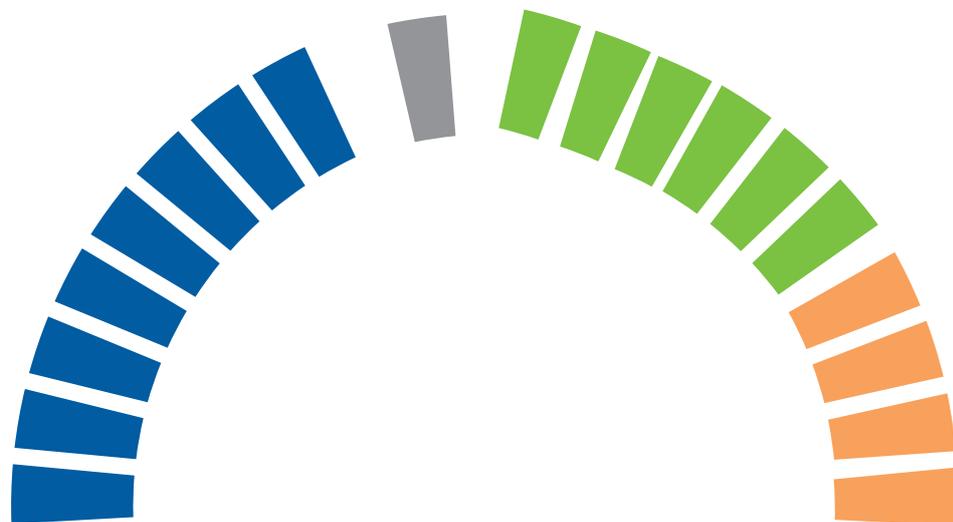
1 siège indépendant

Sur les 19 membres il est à noter que 11 sont nouvellement élus.

Les Conseillers municipaux siègent, en dehors des 10 séances plénières, en commissions de 9 membres (4 PLR, 3 l'Alternative et 2 PDC).

Les commissions retenues, au nombre de 6, pour mener à bien le travail du délibératif sont :

- Commission aménagement & environnement
- Commission bâtiments & travaux publics
- Commission de la cohésion sociale
- Commission des finances
- Commission sécurité & mobilité
- Commission sports & culture



PLR Pregny-Chambésy	9
l'Alternative	6
PDC	4
Indépendant	1

*Les Présidents et Présidente des
Commissions:*



Monsieur Jean-René Antille
(l'Alternative)
Commission aménagement &
environnement



Madame Edith Frey (l'Alternative)
Commission
cohésion sociale



Monsieur Pedro Basilio (PLR)
Commission
bâtiments & travaux publics



Monsieur Robin Lauber (PLR)
Commission finances



Monsieur Steven Conway (PLR)
Commission
sécurité & mobilité



Monsieur Nicolas Haenni (PDC)
Commission
sports & culture

LES OBJECTIFS VISANT AU BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNE

Les objectifs visant au bien-être de la commune et les priorités illustrant les intentions de l'exécutif se déclinent en 12 domaines ou thèmes:

1. AMÉNAGEMENT

Préserver la qualité de vie d'une commune aux portes de la campagne genevoise est l'objectif prioritaire du Conseil administratif.

Durant cette législature il y aura lieu de poursuivre la révision du Plan directeur communal entamé lors de la législature précédente. C'est une chance et une opportunité de pouvoir participer à un tel travail qui se vit tous les 10 à 15 ans. En effet, c'est en 2007 que la commune a établi son plan directeur actuel.

Bien conscient de la complexité de ce travail et de la charge émotionnel

qu'il peut susciter, le Conseil administratif, en étroite collaboration avec la Commission aménagement & environnement, de l'appui précieux des mandataires et de l'administration, doit présenter son Plan directeur dit de 2^e génération pour être adopté fin 2022.

Imaginer le futur de la commune, identifier les secteurs qui pourraient être modifiés, les priorisés et prendre les mesures nécessaires afin de préserver la qualité de vie.

Tenir compte de l'évolution du cadre légal donnant plus de souveraineté aux communes.

“Imaginer le futur de la commune, identifier les secteurs qui pourraient être modifiés, les priorisés et prendre les mesures nécessaires afin de préserver la qualité de vie.»

2. BÂTIMENTS

Porter une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments communaux (écoles, bâtiments administratifs, voirie, jardin d'enfants, centre sportif, plage et cimetières).

Un certain nombre de bâtiments communaux et d'infrastructures communales doivent être rénovés.

Une attention toute particulière sera donnée au projet de loi porté par Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du territoire, qui vise à modifier la loi sur la protection générale des rives du lac et rendre accessible au public les plages communales. A ce stade, le Conseil administratif tient à préserver les administrés de la commune des éventuelles conséquences non négligeables de cette modification de la loi.

Développer et proposer des activités culturelles diversifiées

« Développer et proposer des activités culturelles diversifiées dans des lieux insolites. »

3. CULTURE

dans des lieux insolites.

Le Conseil administratif souhaite offrir à la population de tous les âges des activités culturelles dans des cadres propices. A cet effet, il entend dynamiser l'offre, accentuer le caractère diversifié des activités culturelles communales, proposer des événements renforçant la vie communale villageoise.

Le château de Penthes, propriété de l'Etat mais se trouvant sur le territoire communal garde toute la vigilance du Conseil administratif pour ces prochaines années. En effet, à la suite d'une résolution du Conseil municipal prise lors de la dernière législature demandant de veiller à ce site, le Conseil administratif demeure particulièrement attentif à l'évolution des activités sur ce domaine.

Concert à la plage - 6 septembre 2020.



4. ENVIRONNEMENT

Comment agir concrètement sur l'avenir de notre planète. Faciliter, inciter à agir.

Apporter une attention toute particulière au Plan directeur des énergies PDCoME, faisant partie intégrante du Plan directeur communal (PDCoM).

Soutenir toutes les mesures visant aux économies d'énergie. Inviter le Conseil municipal à actualiser la charte de l'environnement élaborée par le Conseil municipal en 2011.

Sensibiliser l'administration communale à s'engager aux bons réflexes et aux actions participantes à une diminution de l'empreinte sur l'environnement.

Privilégier les commerces de proximité.

«Le tric c'est chic»: développer l'exemplarité de la commune et poursuivre la politique de gestion des déchets via des mesures et incitations pro-actives et innovantes.

5. ECONOMIE

Promouvoir auprès de la population de Pregny-Chambésy les entreprises et artisans de la commune.

Maintenir la taxe professionnelle à zéro. Développer les opportunités et les activités mettant en avant les activités économiques locales.



6. FINANCES

Maintenir une commune avec des finances saines, poursuivre une gestion contrôlée des investissements.

Maintenir le centime additionnel au taux de 32. Rester une commune attractive.

Poursuivre une gestion responsable.

Faire face au transfert de charges entre le canton et les communes. Le Conseil administratif entend y apporter une attention toute particulière en veillant que le transfert des charges ne soit pas que financier mais suivi des compétences qui en découlent.

Mener une politique d'acquisition foncière réfléchie.

« Poursuivre une gestion responsable. »

Administration et communication: mettre en valeur les services communaux et créer si besoin des outils de communication modernes et de qualité. Actualiser et dynamiser le site Internet de la commune.

Le Conseil administratif souhaite remplir son rôle d'entreprise formatrice en formant des apprentis et des jeunes en maturité professionnelle.

Cette législature verra le départ à la retraite de la Secrétaire générale. C'est aussi une opportunité pour mener une réflexion et redéfinir une répartition du travail efficiente au sein du secrétariat général tout en entretenant une administration souple, dynamique et solidaire.

7. MOBILITÉ

Le Conseil administratif entend diminuer les nuisances du trafic de transit et le stationnement des voitures dites «ventouse» et développer une mobilité multimodale.

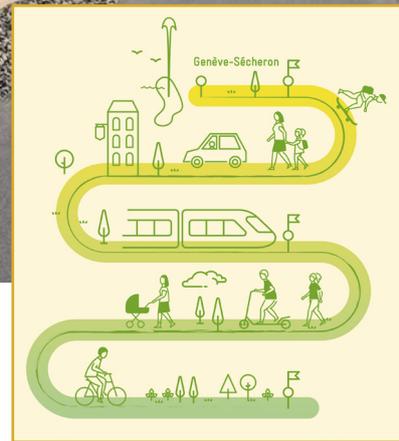
Poursuivre l'étude sur le stationnement en trouvant des solutions tout en étant conscient de la forte attente de la population et du caractère sensible de ce dossier.

Le Conseil administratif souhaite développer une cohabitation harmonieuse entre les différents modes de déplacement en développant une mobilité multimodale et incitant les habitants à y participer.

Améliorer l'offre des transports publics. Maintenir le soutien financier à l'acquisition d'abonnement TPG.

Maintenir les subventions actuelles, train, CGN et en faire la promotion.

Participer activement à des projets intercommunaux visant au développement de la voie verte entre Versoix et Sécheron et de la voie bleue reliant les deux rives du lac entre le port Saladin et Corsier port.



8. PATRIMOINE FINANCIER

Veiller au maintien et au développement d'un patrimoine financier répondant aux besoins de la population.

Rénover, entretenir et assainir le parc immobilier. Poursuivre une politique de loyers abordables pour les Pregnotes et Chambésiens.

Analyser et rénover le magasin alimentation en maintenant l'agence postale.

9. SÉCURITÉ

Prévenir, intervenir et agir.

Agir contre le sentiment d'insécurité éventuel. Prévenir et intervenir de façon ciblée aux endroits et heures stratégiques.

Intensifier la collaboration entre les différents acteurs concernés à savoir la Police cantonale, la Police municipale et notre société de surveillance.

Faire respecter les limitations de vitesse dans les différents secteurs de la commune et particulièrement aux abords de nos écoles.

Maintenir les prérogatives communales de la compagnie des sapeurs-pompiers.

10. SOCIAL

Mener une politique sociale cohérente et humaines pour toutes et tous.

Développer des activités en faveur de la jeunesse. Sensibiliser les jeunes à l'action citoyenne.

Adapter les lieux d'accueil. Préparer et planifier les besoins en termes de garde d'enfants permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille.

Favoriser l'intégration des nouveaux habitants.

Soutenir efficacement les personnes dans le besoin.

Définir et développer l'offre à l'intention des aînés. Mener une réflexion sur l'avenir du groupe des aînés en prévision du départ de leur responsable convaincu de la nécessité d'activités à l'intention des seniors de la commune.

Stimuler le lien social et encourager les actions de proximité. Soutenir les associations communales à cet effet.

Maintenir au budget un montant pour la solidarité indigène et internationale.

11. SPORTS

Le sport comme outil de cohésion sociale. Promouvoir la santé par le sport. Encourager et développer des activités sportives sur le territoire communal pour tous les âges.

Encourager une vie sportive de proximité.

Adapter et améliorer les infrastructures. Soutenir les associations sportives et mettre en valeur l'offre sportive locale.

Favoriser l'activité physique en plein air.

Proposer un programme annuel à cet effet.

Soutenir, collaborer et participer aux manifestations sportives sur notre territoire communal.

Soutenir et donner la suite qui convient à l'initiative populaire communale intitulée «Soutenez l'adhésion de Pregny-Chambésy au projet de piscine intercommunale de Pré-Bois».



Noël 2020:
Du chocolat pour nos aînés!

12. TRAVAUX PUBLICS

Préserver, valoriser et développer la qualité des espaces publics.

Donner aux habitants une place du village et une place de jeux au centre permettant un lieu de rencontre de convivialité et de qualité.

Conscient des répercussions des nombreux chantiers nécessaires sur la commune,

le Conseil administratif exprime sa volonté de limiter dans la mesure du possible de nouveaux travaux afin de permettre un temps de répit à ses habitants.

Soyez assuré de notre total engagement pour une bonne gestion de la commune en partenariat avec le Conseil municipal avec lequel nous entendons travailler dans un esprit de confiance sachant que celle-ci ne se décrète pas mais se construit.

Par ailleurs nous savons pouvoir compter sur une administration accessible et profondément attachée au service des Pregnotes et Chambésiens.

Votre Conseil administratif.



M. Philippe SCHWARM



Mme Isabelle RASMUSSEN



M. Philippe PASCHE





LÉGISLATURE 2020-2025